seau l'*Indus*, sur lequel il alla en station navale dans les mers de la Chine. Après une carrière très-active, sir Gage, en 1841, sous le ministère de Robert Peel, fut nommé lord de l'amirauté. En 1846, il fut élevé au grade de vice-amiral, et, en 1848, il commandait l'escadre anglaise de Plymouth. Il conserva ce poste jusqu'en 1852. En 1860, il reçut la grand'croix de l'ordre du Bain, auquel il appartenait comme chevalier depuis 1830. En 1862, il fut enfin promu au grade d'amiral.

GAGÉ, ÉE (ga-jé) part. passé du v. Gager. Parié : *J'ai bien peur pour vos cent francs* GAGÉS.

— Garanti, cautionné : *La Banque de France n'accepte que du papier solidement* GAGÉ. (Proudh.)

— Payé, rétribué, salarié, placé à gage :

Je suis auprès de lui *gagé* pour serviteur.
MOLIÈRE.

Loin de moi ces pédants *gagés*
Et ces enfileurs de dactyles,
Coiffés de phrases imbéciles
Et de classiques préjugés.
GRESSET.

— Anc. cout. *Clameur gagée* ou *de bourse gagée*, Déclaration de la personne assignée en retrait, qui acquiesçait à la demande.

GAGÉE s. f. (ga-jé — de *Gage*, bot. angl.). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des liliacées, tribu des tulipées, formé aux dépens des ornithogales, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions tempérées de l'ancien continent. ‖ On dit aussi GAGÉ s. m.

— **Encycl.** Les *gagées* sont de petites plantes bulbeuses, à hampe feuillée, à fleurs jaunes, groupées en ombelles terminales, accompagnées de bractées foliacées; le périanthe est persistant, ce qui, joint à la couleur des fleurs, distingue nettement ces plantes des ornithogales, avec lesquels on les confondait autrefois. Les espèces assez nombreuses de ce genre croissent pour la plupart en Europe. On les trouve surtout dans les champs sablonneux et les terres en friche. Quelques-unes sont cultivées dans les jardins. Elles aiment l'ombre et la fraîcheur, et végètent bien surtout en terre de bruyère. On les propage de graines ou de bulbilles. Il faut, tous les quatre ou cinq ans, relever les bulbes pour en détacher les caïeux. Les espèces de petite taille peuvent être employées avantageusement à faire des bordures.

GAGELIN (François-Isidore), missionnaire français, né à Montperreux, près de Pontarlier (Doubs), en 1799, pendu à Hué (Cochinchine) en 1833. Il fit ses études préparatoires à Paris, au séminaire des Missions étrangères, partit pour la Cochinchine en 1820, et s'y appliqua, avec un zèle tout évangélique, à la conversion des habitants. Effrayé des rapides progrès que faisait le christianisme dans ses Etats, le roi Mihn-Mehn commença, dès 1826, une persécution à outrance qui amena la dispersion des missionnaires. Le P. Gagelin, ayant obtenu de résider à Hué, sur sa promesse formelle de ne pas s'éloigner de la ville, passa néanmoins dans la province de Dang-Naï, dans le but d'y propager plus librement les croyances catholiques (1828). Ramené à Hué et condamné à mort par les mandarins, il subit son supplice avec la résignation d'un apôtre. M. Pérennès, doyen de la faculté de Besançon, a publié la *Vie de l'abbé Gagelin* (1836, in-12); une autre, due à M. Jaquenet (Paris, 1850), a été couronnée par l'Académie de Besançon.

GAGE-MORT s. m. V. GAGE.

GAGER v. a. ou tr. (ga-gé — rad. *gage*. Prend un *e* après le second *g* devant un *a* ou un *o* : *Je gageai, nous gageons*). Parier, promettre comme payement en cas d'un pari perdu : *Je* GAGE *cent francs que vous ne serez pas encore parti dimanche. Je* GAGERAIS *mille francs contre un sou que son mariage ne se fera pas.* ‖ Promettre, affirmer avec une sorte de pari dans lequel la parole seule est engagée : *On dirait qu'il* A GAGÉ *de me faire enrager. Il faut, madame, que vous décidiez un pari que j'ai fait : j'*AI GAGÉ *que cette dame et vous étiez du même âge.* (Montesq.)

Je fais bon an mal an vingt mille francs; je *gage*
Que j'en vais faire trente et même davantage.
E. AUGIER.

— Fam. Avec ellipse du pronom sujet *je* : GAGE *que si.* GAGE *que non.*

Gage qu'il se dédit! — Et moi *gage* que non!
MOLIÈRE.

— Cautionner, garantir par un gage : GAGER *des valeurs, des actions.*

— Particulièrem. Payer, salarier : *C'est un homme que j'*AI GAGÉ *pour cela.*

— *Gager sa tête, son cou, ses oreilles*, Etre bien sûr d'une chose, la soutenir énergiquement :

. . . . Je *gage* mes oreilles
Qu'il est dans quelque allée à bayer aux corneilles.
PIRON.

— **Syn. Gager, parier.** *Gager* se rapporte surtout à l'événement futur en faveur duquel on donne sa parole ou son opinion, comme un gage qui doit le faire juger probable. *Parier* fait songer à l'enjeu égal des deux côtés, et dont le gain sera décidé par l'événement. On peut dire qu'il y a gros à *parier*, qu'on *parie* dix contre un, et *gager* ne pourrait pas servir dans ces circonstances. Cependant, *parier* s'emploie aussi quelquefois sans qu'il y ait aucun enjeu, mais alors il s'agit toujours d'un événement complétement indépendant de l'action du parieur.

GAGERIE s. f. (ga-je-rî — rad. *gage*). Anc. jurispr. Saisie. Ne se dit plus que dans la locution *saisie-gagerie*, Simple saisie de meubles, sans transport, sans condamnation, sans autorisation spéciale du juge, pour assurer seulement le gage du créancier, comme il arrive pour la saisie des meubles par un propriétaire. ‖ Possession d'une chose reçue en gage.

— **Encycl.** *Saisie-gagerie.* V. SAISIE.

GAGERN (Jean-Christophe-Ernest, baron DE), publiciste et homme d'Etat allemand, né à Kleinniederheim en 1766, mort en 1852. Il se montra l'ami de la liberté en Allemagne, mais le constant adversaire des idées françaises. Il représenta la principauté de Nassau aux conférences de Lunéville (1801), prit part au soulèvement du Tyrol en 1812, assista au congrès de Vienne en 1815, en qualité de ministre des Pays-Bas, obtint des agrandissements de territoire pour ce pays, et demanda, avec beaucoup d'instance, que l'Alsace fût enlevée à la France. Il remplit ensuite les fonctions de ministre de Hollande à Francfort et se retira des affaires en 1820, avec une forte pension. Parmi ses ouvrages, tous écrits en allemand, nous citerons : les *Conséquences de l'histoire des mœurs* (1808-1822, 6 vol.); *Histoire nationale des Allemands* (1812, in-4o); *Ma participation à la politique* (Stuttgard, 1823-1833, 4 vol.); *Allocution à la nation et à ses chefs* (1848).

GAGERN (Frédéric-Baudoin DE), général, fils du précédent, né à Weilbourg en 1794, mort en 1848. Il embrassa fort jeune la carrière des armes, se battit dans les armées de l'Autriche, à Dresde, à Kulm, à Leipzig, puis prit du service en Hollande. Gagern était parvenu au grade de général, lorsqu'il fut envoyé en mission aux Indes orientales, en 1843, pour y étudier l'état des colonies hollandaises et anglaises. De retour en Hollande, il reçut le commandement d'une province (1848). Il se rendit ensuite en Allemagne avec un congé temporaire, et il se trouva dans le grand-duché de Bade au moment où éclatait l'insurrection républicaine, premier contre-coup de la révolution de Février. Le grand-duc aux abois lui offrit le commandement de ses troupes, qu'il conduisit contre les insurgés. Il les rencontra sur le pont de Kandern, eut une entrevue avec leur chef, Hecker, dans le but d'empêcher l'effusion du sang, et périt dans l'engagement qui eut lieu ensuite entre les deux armées.

GAGERN (Henri-Guillaume-Auguste, baron DE), homme d'Etat allemand, frère du précédent, né à Baireuth le 20 août 1799. Il fit son éducation à l'Ecole militaire de Munich, servit dans la guerre contre Napoléon et assista à la bataille de Waterloo. Après la paix, il revint compléter ses études interrompues aux universités de Heidelberg, de Gœttingue, d'Iéna et enfin de Genève. Il entra ensuite dans l'administration de la Hesse-Darmstadt, et fut élu en 1832 député à la Diète, où il commença ses attaques contre le gouvernement. Imbu, dès l'enfance, des idées libérales, il publia un pamphlet très-mordant, intitulé : *De la prolongation de la durée du budget et de l'Assemblée législative.* Il se mit ensuite à exposer ses plans sur l'unité de l'Allemagne, basée sur la fédération des Etats entre eux. Une première fois rappelé, il fut réélu aux Diètes de 1834 et de 1835; mais, en 1836, il se retira à Monsheim auprès de son père, et abandonna momentanément la politique pour se livrer à l'agriculture. En 1847, il fut élu de nouveau à la Diète, et, au printemps de 1848, lorsque les gouvernements allemands entrèrent dans la voie des réformes libérales, pour prévenir une révolution, il fut placé (5 mars) à la tête du ministère formé par le grand-duc de Hesse. Peu de temps après, il était appelé à la présidence de l'Assemblée nationale de Francfort, et son discours d'inauguration fut salué d'unanimes applaudissements. De ce jour, aucun nom ne fut plus populaire en Allemagne que celui de M. de Gagern. Il donna sa démission de président du conseil des ministres, et, se mettant résolûment à la tête du parlement allemand, saisit en main les rênes de la révolution. Jamais peut-être un mouvement populaire n'eut à sa tête un homme plus désintéressé, animé d'un patriotisme plus pur et plus ardent que M. de Gagern. Aussi jamais ses adversaires les plus acharnés n'ont-ils osé s'attaquer à son caractère, et son mérite personnel a-t-il puissamment contribué au succès de la révolution. Réformateur plutôt que révolutionnaire, cet homme d'Etat s'appliqua toujours à réconcilier les partis qui ne sont que les expressions différentes d'une même idée : l'amour de la patrie commune, et tendit toujours à maintenir la révolution exempte d'excès qui pussent la déshonorer. Sa mesure la plus énergique fut la nomination de l'archiduc Jean comme vicaire général de l'empire, malgré l'opposition des autres gouvernements (décembre 1848). Suivant son plan, l'Allemagne devait former un Etat fédéral uni à l'Autriche. Le plan de cet homme d'Etat, qui venait d'être nommé président du ministère national, fut présenté à l'Assemblée, qui le rejeta par suite de la motion du député Weleker, le 21 mars 1849. M. de Gagern abandonna alors la présidence, et quitta même l'Assemblée le 20 mai suivant. Il prit ensuite part aux Assemblées de Gotha et d'Erfurt; mais la politique réactionnaire de la Prusse lui fit bientôt perdre ses dernières illusions sur le succès de son parti. Sa carrière parlementaire alors terminée, M. de Gagern alla combattre en qualité de major dans l'armée slesvig-holsteinoise, que son courage ne put empêcher d'être défaite. Désespéré de la ruine de ses espérances, il se retira une seconde fois à Monsheim, et, en 1852, alla habiter Heidelberg. Depuis cette époque, le baron de Gagern a quitté sa retraite pour rentrer dans la vie politique active. Envoyé en 1864 à Vienne, en qualité de représentant du grand-duc de Hesse, il a rempli ces fonctions jusqu'en 1866, époque où ce pays a été annexé à la Prusse à la suite de la bataille de Sadowa. Cet homme politique n'a cessé d'être un des plus chauds partisans de l'unité de l'Allemagne. On lui doit : *Vie du général Frédéric de Gagern* (Leipzig, 1856, 3 vol.).

GAGERN (Maximilien, baron DE), homme d'Etat allemand, frère des précédents, né à Weilbourg en 1810. Il fit ses études aux universités de Heidelberg, d'Utrecht et de Gœttingue. Entré d'abord dans l'administration, puis dans l'armée hollandaise, il revint, en 1833, occuper une chaire d'histoire et de politique à Bonn; mais il ne tarda pas à abandonner la carrière de l'enseignement. Il devint alors conseiller ministériel du duché de Nassau, et, lorsque la révolution de 1848 éclata, il fut envoyé par son gouvernement auprès des autres souverains de l'Allemagne, pour les inviter officieusement à octroyer d'eux-mêmes des réformes libérales, afin de prévenir un soulèvement général. Entraîné par la popularité de son frère, Maximilien de Gagern défendit à Francfort l'idée d'une fédération allemande, devint sous-secrétaire d'Etat, dans le ministère national présidé par son frère, fit ensuite partie des parlements de Gotha et d'Erfurt, puis rentra dans l'administration du duché de Nassau. En 1855, il se rendit à Vienne, où il fut nommé par l'empereur d'Autriche conseiller aulique près le département des affaires étrangères. Dans ces dernières années, Maximilien de Gagern a embrassé le catholicisme, mais il a publiquement déclaré que cette conversion ne changeait rien à ses opinions libérales. Les deux barons de Gagern étaient parents du célèbre Henri Heine.

GAGES (Jacques-Bonaventure-Thierry DUMONT, comte DE), général espagnol, né à Mons (Hainaut) en 1682, mort à Pampelune en 1753. Il entra, en 1703, au service de Philippe V, roi d'Espagne, en qualité d'officier aux gardes wallonnes, se fit remarquer par son intelligence et son éclatante bravoure, particulièrement à la bataille de Villaviciosa (1710), et parvint au grade de lieutenant général. Nommé commandant de l'armée espagnole en Italie, en 1742, il quitta Naples avec 18,000 hommes, s'avança vers la Lombardie en traversant les possessions de l'Eglise, rencontra à Campo-Santo les Autrichiens, qu'il battit et à qui il enleva cinq drapeaux et quatre pièces de canon (1743); mais, pour assurer ses subsistances, il repassa le Panaro, et, bien que harcelé sans cesse par des forces supérieures, il se maintint dans la Romagne jusqu'à l'arrivée de renforts napolitains. Prenant alors l'offensive, de Gages força les Autrichiens, commandés par le prince de Lobkowitz, à battre en retraite après avoir subi plusieurs échecs, s'empara de Nocera, de Lodi, de Tortone, d'Alexandrie, fit, par une série de savantes manœuvres, sa jonction avec les troupes du maréchal de Maillebois et de l'infant don Philippe, et remporta avec ces généraux la victoire de Bassignano (1745), qui amena la prise de Milan. Au commencement de l'année suivante, de Gages, qui venait de recevoir le titre de comte et le collier de la Toison d'or, passa le Tésin et contraignit le prince de Lichtenstein à se replier derrière la Secchia; mais bientôt après la fortune changea : l'infant don Philippe repassa le Pô, et l'armée espagnole, battue à Campo-Freddo, opéra sa retraite, pendant laquelle le comte de Gages fit preuve de talents supérieurs. De retour en Espagne (1746), il reçut à la cour les plus grands témoignages de considération, fut nommé, en 1749, vice-roi, gouverneur et capitaine général de la Navarre, et montra dans ce poste de grandes qualités administratives. C'est notamment à lui que sont dues les belles routes de cette province de l'Espagne.

GAGET s. m. (ga-gè). Ornith. Un des noms du geai.

GAGEUR, EUSE s. (ga-jeur, eu-ze — rad. *gager*). Celui, celle qui gage, qui a l'habitude de gager : *C'est un* GAGEUR *perpétuel.*

GAGEURE s. f. (ga-ju-re — rad. *gager*). Convention par laquelle on se promet réciproquement de donner, de payer une chose déterminée, si telle chose est ou n'est pas, arrive ou n'arrive pas : *Faire une* GAGEURE. *Tenez-vous la* GAGEURE?

— Fig. *Tenir, soutenir sa gageure*, Persévérer dans une entreprise, une opinion, une règle de conduite : *Si l'on a égard à son humeur, à ses pétulances et au caractère aussi de la marquise, on trouvera qu'il ne* TINT *pas trop mal* SA GAGEURE. (Ste-Beuve.)

— Fam. *Cela ressemble à une gageure*, Cela est si étrange, si excentrique, qu'on dirait que cela ne se fait que parce qu'on a gagé qu'on le ferait.

Gageure imprévue (LA), comédie en un acte et en prose, de Sedaine, représentée sur le Théâtre-Français en 1768. La situation principale de ce petit ouvrage dramatique est tirée d'une des nouvelles de Scarron, intitulée la *Précaution inutile*; la scène où la marquise propose et gagne la gageure est le pivot autour duquel se meuvent toutes les autres. De fait, il n'y aucun nœud, aucune intrigue dans cette pièce. Une femme s'ennuie dans un château; elle invite très-imprudemment à dîner avec elle un jeune militaire qu'elle voit passer sur le grand chemin, et le retour imprévu de M. de Clainville lui donne l'occasion de se moquer d'une manière très-piquante de ce mari orgueilleux et crédule. Cette idée est gaie et serait dramatique s'il était dans les convenances qu'une femme tournât son mari en ridicule devant un autre homme. Cela serait permis jusqu'à un certain point, si l'époux était présenté avec des travers blâmables; mais M. de Clainville n'en a d'autre que de croire qu'il possède la théorie de tous les arts, et de se flatter de bien connaître les femmes; un si léger défaut ne justifie pas une pareille mystification. Voltaire a dit malicieusement de cette pièce : « J'ai vu une comédie où il n'était question que de la manière de faire des portes et des serrures : je doute encore si je dors ou si je veille. » Il y a beaucoup d'exagération dans cette boutade : la manière de faire des portes et des serrures n'est le sujet que d'une seule scène; c'est un incident neuf et agréable, qui vient fort naturellement lorsqu'on connaît la manie de M. de Clainville. Le rôle de M. Diéteulette est d'un fort bon ton; il y a peut-être un peu trop de prétention dans son persiflage; mais, en général, il soutient très-bien le genre d'esprit que l'auteur a voulu lui donner. Les deux domestiques s'expriment avec une naïveté qui est assez comique, et n'entrent pas trop dans les résolutions des personnages. La *Gageure imprévue* est moins une comédie qu'un joli proverbe, dont le dialogue, souvent fin et spirituel, fait tout l'agrément. « C'est, dit La Harpe, une espèce d'énigme dont on ne sait le mot qu'à la fin, mais les détails sont d'une originalité amusante. »

GAGIER, IÈRE adj. (ga-jié — rad. *gage*). Qui est à gages; qui touche une solde : *Hommes d'armes* GAGIERS. ‖ Vieux mot.

— s. m. Dépositaire de gages. ‖ Homme à gages. ‖ Exécuteur testamentaire. ‖ Vieux mot.

GAGINI (Antoine), célèbre sculpteur sicilien, collaborateur de Michel-Ange, dans ses travaux pour le pape Jules II, né à Palerme en 1480, mort en 1571. Il a fait, pour la cathédrale de sa ville natale, un grand nombre de statues que l'on y admire encore aujourd'hui. Gagini passe pour le plus grand artiste de la Sicile.

GAGISTE s. m. (ga-ji-ste — rad. *gage*). Homme à gages, individu payé pour rendre certains services, sans cependant être considéré comme domestique : *Les* GAGISTES *du théâtre.*

— Musicien militaire qui n'est pas enrôlé comme soldat.

GAGLIARDI ou **GAGLIARDO** (Dominique), médecin italien du XVIIIe siècle. Il professa son art à Rome, reçut le titre de proto-médecin des Etats pontificaux, et acquit beaucoup de réputation, surtout comme anatomiste. Ses principaux écrits sont : *Anatomia ossium, novis inventis illustrata* (Rome, 1689, in-8o), ouvrage fort remarquable, surtout en ce qui touche les vaisseaux qui se distribuent dans les os; l'*Idea del vero medico fisico e morale* (Rome, 1718); *Educazione di figluoli, morale e medicale* (Rome, 1720, 2 vol. in-8o).

GAGLIARDI ou **GAGLIARDO** (Achille), jésuite et théologien italien, né à Padoue en 1537, mort à Modène en 1607. Il professa la philosophie et la théologie, et dirigea plusieurs colléges de son ordre. Ses principaux ouvrages sont : *Catéchisme en langue italienne* (1584); *Compendium christianæ perfectionis* (1633); des *Commentaires sur les écrits de saint Ignace*, etc. On lui a attribué, mais sans preuves suffisantes, l'ouvrage ascétique si connu sous le nom de *Combat spirituel.*

GAGLIUFFI (Mario-Faustino), célèbre improvisateur italien, à qui la ville de Gênes a élevé une statue, né à Raguse en 1764, mort en 1834. Il avait un talent merveilleux pour improviser des vers en langue latine. Il obtint, sous ce rapport, des triomphes éclatants à l'Académie des Arcades de Rome. En 1798, il fut l'un des trois tribuns de la république romaine; mais cette république n'ayant eu qu'une existence éphémère, il passa, l'année suivante, à Gênes, se rendit à Paris après la bataille de Marengo, y fit admirer, avec Gianni, son talent d'improvisateur, puis revint dans la cité génoise, où il a été successivement professeur de droit civil et bibliothécaire de l'Université. Ses principales improvisations ont été recueillies sous le titre de *Poemata varia* (Raguse, 1830, in-8o).

GAGNABLE adj. (ga-gna-ble; *gn* mll. — rad. *gagner*). Qui peut être gagné : *C'est un pari qui n'est point* GAGNABLE.

— Anc. cout. *Terres gagnables*, Terres conquises sur les eaux des rivières ou des étangs.

GAGNAGE s. m. (ga-gna-je; *gn* mll. — rad. *gagner*). Pâturage, lieu où vont paître les bestiaux et les bêtes fauves : *Les cerfs se retirent le long des meilleurs* GAGNAGES. (Buff.)

Les troupeaux que la faim a chassés des bocages
A pas lents et craintifs entrent dans les *gagnages.*
RACAN.

— Anc. jurispr. Revenus des terres. ‖ Fruits pendants par racines. ‖ Droit de jouissance.

— Anc. art milit. Butin fait sur l'ennemi.

GAGNANT (ga-gnan; *gn* mll.) part. prés. du v. Gagner : *On voit dans nos campagnes des gens qui, ne* GAGNANT *rien, dépensent gros, étrangers inconnus.* (P.-L. Courier.) *En persistant, en* GAGNANT *du temps, on avait vaincu les principales difficultés.* (Thiers.)

GAGNANT, ANTE adj. (ga-gnan, an-te; *gn* mll. — rad. *gagner*). Qui gagne ou fait gagner : *Les joueurs* GAGNANTS. *La carte* GAGNANTE. *Les numéros* GAGNANTS *d'une loterie.*

— Substantiv. Personne qui gagne au jeu, à la loterie : *J'étais un des* GAGNANTS. *A tout jeu, il y a des* GAGNANTS *et des perdants.*

— **Antonyme.** Perdant.

GAGNE (Paulin), avocat et poëte français, né à Montoiron (Drôme), le 9 juin 1808. Ses parents, petits propriétaires, allèrent de bonne heure habiter Montélimar, et c'est là que leur fils fit une partie de ses études. Il les termina à Valence, suivit pendant deux ans les cours de droit à Grenoble, et pendant un an à Paris, fut reçu avocat, et alla prendre place parmi les membres du barreau de Montélimar. M. Gagne plaida une seule fois dans cette ville et vint à Paris, où il se fit inscrire au tableau des avocats. La première et seule cause qu'il eut à plaider fut celle d'un jeune homme de vingt-trois ans, accusé de trente-deux vols et de tentatives d'assassinat. Il prit du même coup le métier en aversion, et, jetant la robe aux orties, il enfourcha Pégase et fournit, sans désarçonner, une traite de... trois mille vers. M. Gagne ne se met guère à la besogne, d'ailleurs, pour moins que cela. Le sujet de son premier poëme est le *Suicide* (1841). Presque aussitôt après, il fit paraître le *Monopanglotte* (1843), langue universelle destinée à remplacer toutes les autres langues. M. Gagne demandait, dans ce manifeste, qu'une commission fût nommée à l'effet de déterminer les mots-racines qui devraient être pris dans toutes les langues, pour en composer une à l'usage de tous les peuples du globe. Après le *Monopanglotte* parut l'*Océan des catastrophes* (1843), poëme relatif au tremblement de terre de la Guadeloupe, à l'incendie de Hambourg, etc., etc. Enfin 1848 éclata, et M. Gagne alla se faire nommer à Montélimar membre du conseil municipal, premier adjoint et bâtonnier de l'ordre des avocats. Le 28 avril 1853, il épousa Mlle Elise Moreau, une jeune femme auteur, qui avait publié déjà quelques petits romans, et, à partir de cette époque, les deux époux ne cessèrent de collaborer... à des poëmes gigantesques sur tous les sujets possibles et impossibles. « Parmi les ouvrages de M. Gagne, dit M. Vapereau, un des plus importants est l'*Unitéide* ou la *Femme messie*, poëme universel qui n'a pas moins de sept cent vingt-six pages du plus grand format in-octavo, devant contenir plus de vingt-cinq mille vers. Le *Calvaire des rois* (1863), qui n'a que trois cents pages du même format, est la mise en scène du martyre de Louis XVI, de Marie-Antoinette, d'Elisabeth et de Louis XVII. La couverture rouge et noire, portant une grande croix de mission entourée de larmes, donne à ce drame en cinq actes le titre de : *Régi-tragédie épique, historique et nationale.* Les vers, tour à tour grotesques et plats, sont précédés d'une préface comiquement furibonde dirigée contre l'école satanique que représentent en littérature le romantisme et la fantaisie... Quand on voit revenir en pareils échos les déclamations et les foudres lancées de haut contre M. Victor Hugo, George Sand et M. Renan, on ne sait plus si l'on doit rire ou s'affliger des conséquences du fanatisme en littérature. » Chaque fois que M. Gagne fait paraître quelque nouvelle œuvre, il a soin de rappeler qu'il est auteur de l'*Unitéide*, poëme en douze chants et soixante actes; de l'*Histoire des miracles* (1860), renfermant l'histoire de sa vie miraculeuse, de sa mort et du bonheur qu'il a eu d'être crucifié (l'auteur raconte dans cet ouvrage toutes les phases d'une maladie cérébrale qui l'a tenu au lit pendant plusieurs mois); de la *Constitution universelle de l'avenir* ou le *Salut de l'Italie, de la France et du monde*; de l'*Od-Esprit*, prouvant l'intervention des esprits de l'*Od*; de la *Conduite de l'Ante-Christ*; des *Vendeurs du Temple*; des *Bêtes de la liberté*; de l'*Ecole de l'enfer*, etc., etc. Il rappelle aussi qu'il a fondé les journaux suivants : l'*Espérance*, le *Théâtre du monde*, le *Journalophage*, l'*Uniteur du monde visible et invisible*, journal surnaturel prouvant l'intervention de Satan dans le spiri-satanisme ou évocation des esprits; enfin il récapitule ses titres de : poëte, avocat des fous (*sic*), candidat universel, surnaturel et perpétuel à la députation et à l'Académie française, etc., etc., etc. Lors de la grande famine qui désola l'Algérie, M. Gagne mit en avant un projet d'anthropophagie, pour suppléer au manque de bétail, et annonça qu'il se dévouerait le premier, comme exécuteur; c'est assez dire avec quelle persistante manie ce personnage, qui n'est peut-être qu'un mystificateur, saisit les moindres occasions d'occuper le public et d'émettre de nouvelles lubies. L'anthropophagie appliquée à la conservation de la race humaine fut appelée par lui philanthropophagie, et il adressa ce petit quatrain aux journaux qui avaient relaté son projet :

Philanthropophagiquement
Je présente mon compliment
A ces messieurs les journalistes
Qui sont philanthropophagistes.

Cet « avocat des fous, » comme il s'appelle lui-même, ne s'est pas borné à promener ses divagations et ses excentricités dans le domaine de la poésie; il s'est cru, un beau jour, appelé à une grande mission politique. Lors des élections au Corps législatif, en 1863, M. Gagne, devenu le digne émule de M. Berton, « le candidat humain, » fit afficher sur les murs de Paris une désopilante profession de foi, dans laquelle il se présentait aux suffrages des électeurs comme « candidat surnaturel, universel, perpétuel. » Bien qu'il n'eût pas eu à se féliciter de sa tentative, il n'hésita point à la renouveler lors des élections de mai et de novembre 1869, mais avec tout aussi peu de succès. On le vit alors se prodiguer dans les réunions publiques et y prononcer de nombreux discours sur le socialisme, l'archimonarchie, etc. Le 26 octobre de la même année, M. Gagne attira sur lui les regards de la France entière en faisant à lui seul une manifestation au pied de l'obélisque, sur la place de la Concorde, pour protester contre la non-convocation du Corps législatif; et, grâce à ce personnage, cette journée, qui avait donné les plus vives appréhensions au pouvoir, se termina par un universel éclat de rire.

Outre les écrits déjà mentionnés, le *Théâtre du monde*, revue mensuelle qu'il fonda en 1854; l'*Unité*, journal en vers, rédigé par lui seul, et de nombreuses brochures et pièces de vers, on lui doit encore : le *Congrès sauveur des rois et des peuples* (1864, in-8o); le *Supplice du mari* (1865, in-8o); les *Deux luxes des hommes et des femmes* (1865, in-8o), etc.

Mme Gagne, jouissant déjà sous son nom d'Elise Moreau d'une petite réputation littéraire, a cultivé la poésie et fait preuve d'un certain talent. V. MOREAU (Elise).

GAGNÉ, ÉE (ga-gné; *gn* mll.) part. passé du v. Gagner. Obtenu pour prix d'un travail : *Avoir de l'argent* GAGNÉ. ‖ Dont on dispose, dont la possession est assurée : *Avoir son pain* GAGNÉ *pour le reste de ses jours.*

— Obtenu par l'effet du sort, du hasard : *Somme* GAGNÉE *à la loterie. Le gros lot d'un bonheur continu n'a été* GAGNÉ *par personne.* (Volt.) ‖ Obtenu comme prix d'une victoire; d'où l'on sort victorieux : *Ville* GAGNÉE *par vingt combats. Argent* GAGNÉ *au jeu. Bataille* GAGNÉE. *Partie* GAGNÉE. *Procès* GAGNÉ. *Toutes les victoires que remportait la République étaient* GAGNÉES *en notre nom.* (Chateaub.) *Un chansonnier est un tirailleur qui s'aventure; la bataille* GAGNÉE, *on n'a plus que faire des tirailleurs.* (Béranger.) *Telle est la faiblesse de l'esprit humain que les meilleures causes ne sont* GAGNÉES *d'ordinaire que par de mauvaises raisons.* (Renan.) ‖ Contracté : *Une migraine* GAGNÉE *par un travail trop assidu.*

— Fig. Acquis : *Travaillez sur votre humeur; si vous pouvez la rendre moins bilieuse et moins sombre, ce sera un grand point de* GAGNÉ. (Mme de Maintenon.) ‖ Attiré, rendu sympathique; séduit, amené à nos fins : *Un cœur* GAGNÉ *par des procédés, par des bienfaits. Un député* GAGNÉ *à l'opposition. Un employé de l'administration* GAGNÉ *par des promesses. Eve, à demi* GAGNÉE, *regarde le fruit, dont la beauté promettait un goût excellent.* (Boss.)

— Particulièrem. Où l'on est arrivé : *Gîte* GAGNÉ *avant la nuit.* ‖ Surpris en route : *Etre* GAGNÉ *par l'orage, par la nuit, par la marée.*

— Jeux. *Donner gagné*, Reconnaître avant la fin de la partie qu'on a perdu; céder le gain de la partie : *Je vous* DONNE GAGNÉ. ‖ Fig. Se reconnaître vaincu, inférieur, dans son tort.

— Fam. *Avoir ville gagnée*, Avoir vaincu une difficulté, avoir remporté le prix : *Il* AVAIT VILLE GAGNÉE *en se montrant.* (Balz.)

GAGNÉBINE s. f. (ga-gné-bi-ne; *gn* mll. — de *Gagnébin*, n. pr.) Bot. Genre d'arbustes de la famille des légumineuses, tribu des mimosées, comprenant deux espèces qui croissent dans l'Afrique australe.

GAGNE-DENIER s. m. Celui qui gagne sa vie au jour le jour, sans avoir de métier spécial : *Ceux qui travaillent sur les ports à décharger le bois ou à le tirer de l'eau sont des* GAGNE-DENIERS. (Acad.) *Un père de famille qui, ayant vingt mille livres de rente, n'en dépense que cinq ou six, et qui accumulera ses épargnes pour établir ses enfants, est réputé par ses voisins avaricieux, pince-maille, vilain, fesse-mathieu,* GAGNE-DENIER, *grippe-sou, cancre; on lui donne tous les noms injurieux dont on peut s'aviser.* (Volt.) ‖ Se disait particulièrement autrefois de certains commissionnaires que l'on payait à un denier par livre, dans les affaires où on les employait.

— Anc. administr. Employé qui était chargé de mesurer et de tasser les bois en présence des jurés.

GAGNÉDI s. f. (ga-gné-di; *gn* mll.). Bot. Syn. de PROTÉE, genre d'arbrisseaux.

GAGNE-PAIN s. m. Travail, industrie qui fait vivre celui qui l'exerce : *On lui a enlevé son* GAGNE-PAIN. *Parmi les travailleurs, il n'en est pas qui se soient plus étroitement identifiés avec leur* GAGNE-PAIN *que les paysans.* (Leymarie.) ‖ Outil, instrument dont on se sert pour gagner sa vie :

Un bûcheron perdit son *gagne-pain*,
C'est sa cognée; et la cherchant en vain,
Ce fut pitié là-dessus de l'entendre.
LA FONTAINE.

Lyre d'argent, *gagne-pain* trop précaire,
Dont les chansons n'ont qu'un maigre salaire,
Je vous renie et je vous dis adieu.
TH. DE BANVILLE.

‖ Pl. GAGNE-PAIN.

— Personne qui gagne la vie d'une ou plusieurs autres : *Cet enfant est le* GAGNE-PAIN *de sa famille.*

— Nom donné, durant le moyen âge, à des ouvriers ambulants dont on payait souvent l'ouvrage avec un morceau de pain. ‖ On disait également *gagne-deniers, gagne-mailles*, et sans doute aussi *gagne-petit*, qui est resté.

— Adjectiv. Qui sert de gagne-pain : *Cette aisance me permettait aussi de me débarrasser de l'emploi* GAGNE-PAIN *qui absorbait la meilleure partie de mon temps.* (G. Sand.)

GAGNE-PETIT s. m. Rémouleur qui parcourt les rues pour aiguiser des couteaux, des ciseaux : *Appelez le* GAGNE-PETIT.

De tout temps un savant fut un *gagne-petit.*
SALLENTIN.

‖ Pl. GAGNE-PETIT.

— **Encycl.** Rémouleur ambulant, artisan nomade dont l'industrie consiste à repasser, aiguiser et raccommoder les divers ouvrages de menue coutellerie, le *gagne-petit* doit son nom à la modestie de ses prétentions :

Argent m'y faut gagner petit;
Au métier n'y a pas grande ressource,
Et mon asquest est si petit,
Que je ne puis emplir ma bourse.

Voilà ce que disait « l'esmoleur » du XVIe siècle, promenant son petit commerce par les rues de Paris; voilà ce qu'aujourd'hui il peut dire encore, car la roue qu'il fait tourner avec tant d'ardeur n'est pas celle de la fortune, tant s'en faut. *Gagne-petit!* ce mot dit tout. Le seul fruit que tire le rémouleur de sa vie laborieuse, c'est l'indépendance; quant aux idées de fortune, elles ne seraient pas à leur place dans son cerveau : il gagne et gagnera toujours peu, à peine le nécessaire, l'indispensable, ni plus ni moins. Au vieux temps, dans nos campagnes, la *maille au chien* et la *maille au chat*, vieilles monnaies étrangères, en cours alors, dont la valeur correspondait à quelques fractions de notre sou moderne, rétribuaient ses modestes services. Heureux encore le *gagne-petit* qui obtenait ce salaire! « Trop souvent, dit un malicieux légendaire, la villageoise croyait assez payer d'un sourire le repassage de ses ciseaux. » Cette monnaie... de singe... valait encore moins que la maille au chat. Tels sont les ancêtres, et de là vient sans doute le nom de *gagne-petit.*

Ce philosophe, qui, à défaut d'argent, se contente d'un sourire, a eu la gloire de fournir le sujet de bien des enseignes à la France; il a été adopté surtout par l'épicier et le mercier; on trouverait à peine un village qui n'ait pas le sien. Il n'en est pas plus fier, et ses habitudes d'économie et de sobriété sont restées les mêmes. Vous l'avez rencontré sur les grandes routes portant son *gagne-petit* sur le dos. Son costume, l'instrument de sa profession, la gravité avec laquelle il s'en sert ont attiré vos regards. Son aspect extérieur diffère peu de celui du chaudronnier ambulant. Il est, comme celui-ci, Lorrain ou Normand, et le plus souvent Auvergnat. Quelques vallées de la Suisse, le Jura, toutes les contrées où la coutellerie florissait, mais au premier rang la Normandie, fournissent leur contingent à cette industrie vagabonde qui renferme dans son sein jusqu'à des enfants de la forêt Noire.

Quand le *gagne-petit* a un associé, sa machine devient plus compliquée, et possède sur la précédente un degré incontestable de supériorité. Elle se compose d'une grande roue à manivelle, entourée d'une corde à boyau, laquelle, en s'étendant, va embrasser également la petite meule fixée à l'autre extrémité de la machine. Tandis que l'un des deux travailleurs tourne la roue, l'autre aiguise sur la meule, et, comme il en a plusieurs de rechange, il l'approprie à la nature et à la délicatesse des objets qu'il doit repasser.

L'établissement de la si modeste profession qui nous occupe ne s'est pas fait en France sans beaucoup de difficultés et de luttes souvent sérieuses. Le *gagne-petit* a dû conquérir le droit d'exercer sa profession, et il a fallu la Révolution, ni plus ni moins, pour l'émanciper complétement. Expliquons-nous. Le rémoulage est un art commun à plusieurs métiers; mais à Paris, comme dans la plupart des autres villes de France, il fallait être maître coutelier pour avoir le droit de repasser couteaux et ciseaux, même en plein vent, sur la place publique. Les ouvriers qui se livraient spécialement à cette industrie ne formaient un corps distinct des couteliers que dans quelques provinces, en Normandie par exemple, où ils leur faisaient même une rude concurrence. Mais, à Paris surtout, les couteliers étaient si jaloux des priviléges de leur corporation, qu'ils parvinrent à monopoliser même le repassage de leurs produits. Il était défendu « à tous marchands merciers, faisant commerce de marchandises de coutellerie, de tenir chez eux aucun compagnon pour travailler dudit métier, ni d'avoir des meules et des polissoires. » Il fallait, nous le répétons, être maître coutelier pour exercer le modeste état de nos *gagne-petit.* Non pas que le maître se livrât lui-même à si minime besogne : ce n'était certes pas lui qui courait de porte en porte, invitant les ménagères à faire renouveler le fil émoussé de leurs ciseaux; mais c'était un compagnon à ses gages, ou l'un de ses deux apprentis. On peut consulter le beau portrait que Bouchardon nous a laissé du rémouleur d'autrefois. Jannequin nous a conservé son cri :

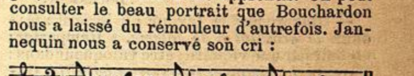

Ga-gne petit, ga-gne petit, ar-gent me duit.

Les premiers *gagne-petit* qui se mirent à courir les villages furent, selon toute vraisemblance, des compagnons couteliers sans ouvrage, des apprentis renvoyés de la maison du maître, de pauvres diables incapables d'affronter les épreuves de la maîtrise et de produire le chef-d'œuvre. Peu à peu ils devinrent envahissants, et les couteliers eurent maille à partir avec eux; malgré les dédains dont ils étaient l'objet, ils continuèrent de subsister et de mener leur vie errante, à la grande satisfaction des ménages pauvres; mais aussi, hélas! au détriment des champs de pommes de terre et des vergers qui leur tombaient sous la main. Le *gagne-petit* voyage souvent en famille; lorsqu'il a épuisé une bourgade, il charge sa meule sur son dos et chemine vers le plus prochain village. La femme porte les ustensiles de ménage, la tente-abri et quelques marmots accrochés à sa robe; les enfants qui peuvent marcher et courir éclairent la route, un peu en maraudeurs. Ce sera autant de moins à acheter pour le souper.

Il est des *gagne-petit* qui voyagent deux par deux; arrivés dans un village, l'un va chercher la pratique en chantant, comme à Paris, le refrain bien connu : *cizou à r'passi!* Pendant qu'il entonne, malgré les chiens du village, son *cizou à r'passi*, l'autre, ordinairement le plus âgé, le père ou le patron, fait siffler la meule et en tire une pluie d'étincelles, au grand étonnement de la marmaille de l'endroit que la curiosité rassemble autour de lui. Car le rémouleur, digne d'être rangé avec le fondeur de cuillères et le rétameur de casseroles dans la classe merveilleuse des prestidigitateurs, a, lui aussi, le privilége de jeter la stupéfaction et le trouble dans l'imagination des petits enfants. Sans avoir rien de commun avec la sorcellerie, l'art du *gagne-petit* n'en est pas moins intéressant. Il est loin d'être aussi facile que pourraient le faire croire les modestes allures du pauvre homme. Un bon rémouleur doit être ambidextre, c'est-à-dire qu'il doit avoir appris à se servir de ses deux mains avec une égale facilité. De plus, il doit posséder un coup d'œil sûr et une santé robuste. Cette dernière condition, dira-t-on, est au hasard de la nature; sans doute, mais n'est pas ambidextre qui veut; quant à la sûreté du coup d'œil, on ne l'obtient que par un long apprentissage. Distinguer au juste à quel instant on doit changer de meule, c'est là un point important. On sait que ce changement est souvent plusieurs fois nécessaire pour le repolissage d'une même pièce. V. RÉMOULEUR.

GAGNER v. a. ou tr. (ga-gné; *gn* mll. — Chevallet rapporte ce mot au germanique : ancien allemand *winnen, wannen*, vaincre, remporter un avantage, gagner une bataille, d'où l'acception de retirer de l'avantage en général, tirer du profit, gagner. Pour appuyer cette étymologie, il prétend que, dans notre ancienne langue, les mots *gaain, gaing* signifiaient particulièrement les profits d'une victoire, les fruits d'une conquête, le butin, les dépouilles remportées sur les ennemis). Recevoir pour prix d'un travail, d'une peine : GAGNER *beaucoup d'argent. Il* GAGNE *six mille francs par an. Il y a des femmes qui ne* GAGNENT *pas vingt sous par jour. Ceux qui peuvent nous faire* GAGNER *quelque argent ont rarement tout perdu dans notre estime.* (Petit-Senn.) *L'argent qu'on* GAGNE *auprès des riches permet non-seulement de ne pas en exiger des pauvres, mais de partager le sien avec eux.* (Ste-Beuve.) *Ce que veut, ce que demande la bourgeoisie, c'est le bien-être, le luxe, les jouissances; c'est de* GAGNER *de l'argent.* (Proudh.)

Gagne-t-on en un an un million sans crime?
REGNARD.

. . . . . Or ça, sire Grégoire,
Que *gagnez*-vous par an?
LA FONTAINE.

‖ Mériter comme récompense ou comme châtiment : *On lui a donné une gratification; il*